

## **SYNTHESE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2019**

### **REGULARISATION D'HEURES COMPLEMENTAIRES**

Afin de régulariser des heures complémentaires réalisées par un agent, le conseil autorise Mme le Maire à procéder au paiement des dites heures.

### **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR FREE**

Au vu de la déclaration préalable délivrée, assortie des prescriptions de M. l'Architecte des Bâtiments de France, Mme le Maire est autorisée à signer la convention avec la Société FREE pour l'implantation d'une baie « Outdoor » sur un terrain communal situé rue des Traditions, derrière le local ORANGE, à proximité de la Maison des Traditions.

### **CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX ET TERRAINS PAR LES ASSOCIATIONS**

A la demande du FCBB et en vue de clarifier la responsabilité de chaque partie en cas de sinistre, un projet de convention de mise à disposition des locaux nécessaires au fonctionnement du club de football est présenté.

Après modifications, les conseillers présents autorisent Mme le Maire à signer ladite convention avec le président du FCBB.

Une convention dans les mêmes termes et visant le même objectif sera proposée à la signature du président du club de tir.

### **Location de l'espace stand de tir et stade, propriété de la commune**

En accord avec les présidents des clubs de Football et de Tir, utilisateurs de l'espace « stand de tir » et du stade, la commune continuera à louer ces infrastructures dans le cas où aucune pratique sportive ne sera prévue le même jour.

Ceci se fera moyennant le versement d'une somme de 60 € dont 20 € seront reversés au FCBB et 20 € au club de tir.

### **ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHATRE STE SEVERE AU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA THEOLS**

Après décision du conseil communautaire de la CDC La Châtre/Ste Sévère d'adhérer au Syndicat mixte pour l'aménagement du bassin de la Théols dont l'emprise concerne certaines communes de la CDC, chaque commune membre doit se prononcer sur cette adhésion. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette décision.

### **REGLEMENT SALLE DES FETES**

Le règlement a nécessité quelques modifications approuvées ce jour.

### **POINT SUR ETAT D'AVANCEMENT :**

#### **ADRESSAGE**

Les panneaux ont été livrés et seront tous installés d'ici fin juillet. Une fois les numéros livrés, ils seront répartis par secteur pour être remis aux conseillers qui procéderont à la distribution auprès des habitants.

## **PONT DES PRESLES**

Pour la réalisation de ces travaux et en accord avec les élus de la commune de Pouligny-St-Martin, il est décidé de consulter 3 entreprises (SEGEC- La Châtre, ATRS-Lacs et DUCROT-Lacs). Cette opération, une fois l'entreprise retenue, nécessitera le dépôt d'un dossier au titre de la loi sur l'eau conformément à la réglementation en vigueur.

Les travaux d'une durée de 2 mois devront être impérativement terminés le 15 novembre sous peine d'être reportés après le 15 mars 2020.

## **MAISON DES TRADITIONS**

Deux réunions ont déjà eu lieu avec l'agence retenue pour le réaménagement du parcours permanent dont une en présence de M. MARTIN (Architecte du CAUE). Cette dernière avait pour but de travailler sur l'entrée du musée, déterminante dans l'histoire à écrire.

Il en est ressorti que l'accès se ferait par la cour avec un traitement différent de la porte de l'accueil de ce côté-là.

L'agence devrait rendre un projet 1ère quinzaine de septembre pour examen par le comité de pilotage pour amendements éventuels et présentation au conseil municipal.

L'ouverture du musée avec la nouvelle scénographie ne pourra pas être possible à Pâques 2020. Il faut plutôt envisager juin/juillet.

## **EGLISE**

La consultation pour la réalisation d'une étude diagnostic générale est lancée auprès de trois architectes du patrimoine (Cioffi – Châteauroux /Niguès – Niort/Ruel-Blois). La date limite de remise des offres est fixée au 31 juillet 2019.

**COLUMBARIUM et JARDIN DU SOUVENIR** Suite au travail réalisé par la commission travaux, un projet de plan d'aménagement est présenté. 3 entreprises ont été consultées (Ferrandière-Bouesse/Pasquet Puybertier/La Châtre et le marbrier Mourier-La Souterraine).

## **LOGEMENTS :**

- Les travaux d'aménagement de la salle de bains d'un des logements de l'îlot de l'église sont terminés ;
- La réfection de la salle de bains d'un des logements dans le bâtiment de l'école sont à programmer ;
- Avant une nouvelle location du logement vacant dans l'îlot de l'église et suite à une fuite, il va falloir repeindre un plafond et réaliser quelques menus travaux.

## **REORGANISATION DES SERVICES de la Direction Générale des Finances Publiques**

Dans le cadre d'une réorganisation d'ampleur nationale des services de la Direction Générale des Finances Publiques, la Direction Départementale de l'Indre vient de présenter la cartographie des futures implantations de ses services, à l'horizon 2022 Les locaux du Centre des Finances Publiques de la Châtre accueilleraient la Trésorerie Hospitalière basée jusqu'à ce jour à Châteauroux.

Pour l'utilisateur, ce sera la fin d'un accueil quotidien. Il est annoncé que des accueils de proximité seraient mis en place mais beaucoup de questions se posent et n'ont pas de réponses aujourd'hui.

Les collectivités territoriales sont elles aussi fortement impactées par la disparition des trésoreries, en charge de la gestion de leurs comptes. La nouvelle organisation crée un éloignement préjudiciable aux relations de proximité existantes entre trésoreries et collectivités.

Le conseil municipal s'oppose alors à ce projet et se prononce pour le maintien d'un accueil quotidien et de qualité pour tous les usagers (particuliers, entreprises, collectivités) afin de préserver un service public de proximité.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Une personne a pris des informations pour l'acquisition éventuelle du dernier lot au lotissement des Béjauds.
- Une note de synthèse réalisée par la CDC suite à la mise en place de la nouvelle collecte des Ordures ménagères fait ressortir une baisse de 17 % d'ordures ménagères collectées et une augmentation de 45% pour les emballages.
- Suite aux contrôles des installations d'assainissement individuel réalisés par la SAUR, il en résulte un taux de conformité de 49 % et un taux de non-conformité de 51 % au niveau départemental. Le contrat de délégation en cours va se terminer fin 2020, un nouvel appel d'offres va donc être lancé en septembre 2019 par le syndicat mixte de gestion de l'assainissement autonome dans l'Indre.
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat des Eaux de la Couarde a été présenté. Un exemplaire est disponible pour consultation en mairie. Un projet de forage sur la commune de Thevet St Julien est à l'étude. Un débit de 70 m<sup>3</sup>/heure à 235 mètres de profondeur a été trouvé.
- Un voyage à Chassignolles en Haute Loire sous l'égide de l'association des Donneurs de Sang pourrait avoir lieu les 31 août ou 7 septembre si le nombre de personnes intéressées est suffisant.